



SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE S.A.
NATIONAL REFINING COMPANY LTD.

DÉCISION N° **004/19** /SONARA/DG/CAB DU **16 JAN 2019**

PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET **MAZARS CAMEROUN**,
DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA MIGRATION DE LA COMPTABILITÉ VERS LE
SYSCOHADA RÉVISÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
Vu la correspondance n°CIPM/S011/PA/033.18 du 11 Janvier 2019 portant proposition d'attribution de Marché;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'assistance pour la migration de la comptabilité vers le SYSCOHADA révisé au sein de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), objet de l'Appel d'Offres n°033.18/AONR/SONARA/CIPM/2018 du 05/11/2018, est attribué au cabinet **MAZARS CAMEROUN**, B.P. 3791 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 51.520.400** (*cinquante-un millions cinq cent vingt mille quatre cent*), et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

Jean-Paul SIMO NJONOU

Ampliation :

(1) MINMAP - (2) ARMP - (3) MAZARS Cameroun - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives



Head Office / Siège Social Cape Limboh - P.O. Box / B.P. 365 Limbe · République du Cameroun / Republic of Cameroon

Tel.: (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 / 233 42 38 15 / 233 42 38 17 · Fax: (237) 233 33 21 88 / 233 42 34 44 · www.sonara.cm

Société Anonyme au Capital de 19 560 062 500 F CFA · TPRR/RC/LBE/2002/B/033 · N° de contribuable: M 1276 0000 0247 N